

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Séance ordinaire n° 1

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 16.03.2026

Nombre de membres présents : 15

Présents : MM. Cyril CHARBONNIER, Mme Mariette DUFLET, M. Martial HUSSON, Mme Christine CAULIE, M Gilles de RIBEROLLES, Mmes Aurélie LEVEAU, Marie LALANNE PERINGUEY, Elisabeth FAUQUE, Emilie ZEBERT, Sandra GUYOU, MM. Nicolas FOLMARD, Valentin WASELIN, David LABAT, Nicolas BERRON, Pascal SEURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Elisabeth FAUQUE

Mme Christine CAULIE présente l'ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal

1.1 Installation du Conseil Municipal

1.2 Election du Maire

1.3 Fixation du nombre d'adjoints

1.4 Election des adjoints

1.5 Lecture de la charte de l' élu local

1.6 Fixation des indemnités

1.7 Délégation au Maire

1. Installation du Conseil Municipal.

1.1 Installation du Conseil Municipal.

Madame Christine CAULIÉ, en tant doyenne des élus, ouvre la séance et présente nominativement tous les élus. Tous les membres du nouveau Conseil Municipal sont présents.

Présents : 15 Absent : 0 Excusé : 0

1.2 Election du Maire.

Avec l'aide de 2 assesseurs, le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité du nombre de voix.

Ouverture de l'urne : 15 votants.

Cyril CHARBONNIER : 12 voix

Mariette DUFLET : 3 voix

M. Cyril CHARBONNIER est élu Maire de la Commune de VILLANDRAUT.

1.3 Fixation du nombre d'adjoints.

Le nombre de 4 adjoints est proposé. La proposition est adoptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

1.4 Election des Adjoints.

Dépôt de la liste d'adjoints, le vote se déroule à bulletin secret et à la majorité du nombre de voix.

Liste : 13 voix 2 bulletins nuls.

Mme Mariette DUFLET est élue 1^{ère} Adjointe, M. Martial HUSSON, 2^{ème} Adjoint, Mme Christine CAULIÉ, 3^{ème} Adjointe et M. Gilles de RIBEROLLES, 4^{ème} Adjoint.

1.5 Lecture par M. le Maire de la Charte de l' élu local.

1.6 Fixation des Indemnités.

M. le Maire propose le montant des indemnités du maire et des adjoints :

Pour le maire : 2289,56 € brut Adjoint : 878,83 € brut

L'opposition marque son désaccord sur les taux d'indemnités des adjoints. De son côté, la majorité argumente notamment sur les motifs justifiant ce choix.

Le montant des indemnités est soumis au vote :

POUR : 12 voix CONTRE : 3

1.7 Délégation du Conseil Municipal au Maire (concernant des prises de décisions rapides entre 2 conseils).

POUR : 14 ABSTENTION : 1

Fin du Conseil à 20h. Prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 26 mars 2026 à 19h00.